

(1)

( N° 121 )

## Chambre des Représentants.

---

SEANCE DU 26 AVRIL 1904.

Projet de loi autorisant des régularisations et des transferts au Budget de l'exercice 1903 et allouant des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1903 et 1904.

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de présenter à la Législature un projet de loi autorisant des régularisations et des transferts au Budget de l'exercice 1903 et allouant des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1903 et 1904.

Les transferts et les crédits supplémentaires sont détaillés dans des tableaux annexés au projet de loi et celui-ci est accompagné, en outre, d'une note qui explique et justifie les diverses propositions.

Les allocations et autorisations sollicitées ne modifient pas d'une manière sensible le boni probable du Budget pour l'exercice 1903 tel qu'il est évalué dans la situation générale du Trésor au 1<sup>er</sup> janvier 1904.

Il importe, Messieurs, dans l'intérêt des créanciers de l'État, que les chambres s'occupent de ce projet de loi dans la session actuelle.

*Le Ministre des Finances  
et des Travaux publics,*  
C<sup>o</sup> DE SMET DE NAEYER.

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

## LÉOPOLD II,

## LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

KONING DER BELGEN,

A tous présents et à venir, Salut :

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil !

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

BEGROOTING VOOR HET DIENST-  
JAAR 1903.

## I. — Régularisations.

## I. — Regelingen.

## ARTICLE PREMIER.

## ARTIKEL ÉÉN.

Le Ministre de la Justice est autorisé à imputer sur le Budget de son Département pour l'exercice 1903 :

De Minister van Justitie is gemachtigd op de Begrooting van zijn Departement voor het dienstjaar 1903, aan te rekenen :

1° A charge de l'article 18 (*Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, etc.*);

1° Ten laste van artikel 18 (*Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, enz.*);

2° A charge de l'article 33 (*Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État*) :

2° Ten laste van artikel 33 (*Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht*) :

Respectivement les sommes de quinze mille francs (15,000 francs) et huit mille francs (8,000 francs), représentant l'une et l'autre diverses créances arriérées se rapportant à l'exercice 1902 et aux exercices antérieurs.

Wederzijds de sommen van vijftien duizend frank (15,000 frank) en acht duizend frank (8,000 frank), vertegenwoordigende de eene en de andere verscheidene verachterde schuldvorderingen betreffende de dienstjaren 1902 en vroegere.

## ART. 2.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est autorisé à imputer sur le Budget de son Département pour l'exercice 1903 :

1<sup>o</sup> A charge de l'article 5 (*Fournitures de bureau, etc.*), une somme de quarante-cinq francs (45 francs), montant d'une créance arriérée se rapportant à l'exercice 1902;

2<sup>o</sup> A charge de l'article 26 (*Confection et distribution du papier électoral, etc.*), une somme de sept mille quatre cent dix francs (7,410 francs) due pour fourniture de papier électoral faite en 1900;

3<sup>o</sup> A charge de l'article 90 (*Traitements de disponibilité, etc.*), une somme de trente-sept francs cinquante centimes (fr. 37 50) due pour les mois de novembre et décembre 1902 à une régente d'école moyenne de l'État, en disponibilité.

## ART. 3.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à imputer sur le Budget de son Département pour l'exercice 1903 :

A. A charge de l'article 12 (*Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; etc.*), une somme de mille cinq cent trente-deux francs cinquante centimes (fr. 1,552 50), montant de diverses créances arriérées se rapportant à l'exercice 1902;

B. A charge de l'article 39 (*Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer, etc.*) :

1<sup>o</sup> Une somme de septante-cinq francs trente centimes (fr. 75 30) due à la « Anglo-belgian Welsbach incandescent gaslight C<sup>o</sup>, 1<sup>d</sup> », à Liège, pour fourniture de manchons effectuée en 1899;

2<sup>o</sup> Une somme de quatre francs vingt centimes (fr. 4 20) due pour réparation à une boîte aux lettres, effectuée en 1898.

## ART. 2.

De Minister van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs is gemachtigd op de Begrooting van zijn Departement voor het dienstjaar 1903, aan te rekenen :

1<sup>o</sup> Ten laste van artikel 5 (*Kantoorgerief, enz.*), eene som van vijf en veertig frank (45 frank), bedrag van eene verachterde schuldvordering betreffende het dienstjaar 1902;

2<sup>o</sup> Ten laste van artikel 26 (*Vervaardiging en ronddeeling van het kiespapier, enz.*), eene som van zeven duizend vier honderd tien frank (7,410 frank) verschuldigd voor het leveren van kiespapier gedaan in 1900;

3<sup>o</sup> Ten laste van artikel 90 (*Jaarwedden van beschikbaarheid, enz.*), eene som van zeven en dertig frank vijftig centiemen (fr. 37 50) verschuldigd voor de maanden November en December 1902 aan eene beschikbare regente uit eene middelbare school.

## ART. 3.

De Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen is gemachtigd op de Begrooting van zijn Departement voor het dienstjaar 1903, aan te rekenen :

A. Ten laste van artikel 12 (*Vergaderingen der belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale vergaderingen; enz.*), eene som van duizend vijf honderd twee en dertig frank vijftig centiemen (fr. 1,552 50), bedrag van verscheidene verachterde schuldvorderingen betreffende het dienstjaar 1902;

B. Ten laste van artikel 39 (*Materieel, kantoorbehoefsten, huurkosten, enz.*) :

1<sup>o</sup> Eene som van vijf en zeventig frank dertig centiemen (fr. 75 30) verschuldigd aan de « Anglo-belgian Welsbach incandescent gaslight C<sup>o</sup>, 1<sup>d</sup> », te Luik, voor het leveren van kousjes in 1899;

2<sup>o</sup> Eene som van vier frank twintig centiemen (fr. 4 20) verschuldigd voor het herstellen van eene brievenbus in 1898.

## ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à imputer :

A. Sur le Budget de son Département pour l'exercice 1903 :

A charge de l'article 10 (*Traitements, indemnités et solde de l'infanterie*) et à charge de l'article 32 (*Pensions et secours*), respectivement les sommes de treize francs quatre-vingts centimes (fr. 13 80) et quatre francs soixante-quinze centimes (fr. 4 75), représentant des créances arriérées.

B. Sur le Budget de la Gendarmerie pour l'exercice 1903 :

A charge de l'article 1<sup>er</sup> (*Traitements et autres allocations et prestations*) et à charge de l'article 3 (*Amélioration du casernement : bâtiments et mobiliers*), respectivement les sommes de vingt-quatre francs nonante-cinq centimes (fr. 24 95) et septante-sept francs (77 francs), représentant chacune deux créances arriérées.

## II. — Transferts.

## ART. 5.

Sont autorisés, à concurrence d'une somme de neuf cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-trois francs (974,283 francs), les transferts à des Budgets de l'exercice 1903 détaillés au tableau A annexé à la présente loi et s'élevant :

Pour le Budget de la Justice, à . . . . . fr.	218,300	»
Pour le Budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à . . . . .	144,852	»
Pour le Budget de l'Industrie et du Travail, à . . . . .	6,500	»
Pour le Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à . . . . .	416,931	»

## ART. 4.

De Minister van Oorlog is gemachtigd aan te rekenen :

A. Op de Begrooting van zijn Departement voor het dienstjaar 1903 :

Ten laste van artikel 10 (*Jaarwedden, vergoedingen en soldij der infanterie*) en ten laste van artikel 32 (*Pensioenen en hulpgelden*), wederzijds de sommen van dertien frank tachtig centiemen (fr. 13 80) en vier frank vijf en zeventig centiemen (fr. 4 75), vertegenwoordigende verachterde schulvorderingen.

B. Op de Begrooting van de Gendarmerie voor het dienstjaar 1903 :

Ten laste van artikel 1 (*Jaarwedden en andere toekenningen en verstrekkingen*) en ten laste van artikel 3 (*Verbetering der kazerneering : gebouwen en meubileering*), wederzijds de sommen van vier en twintig frank vijf en negentig centiemen (fr. 24 95) en zeven en zeventig frank (77 frank), vertegenwoordigende ieder twee verachterde schuldvorderingen.

## II. — Overdrachten.

## ART. 5.

Worden toegelaten, ten beloope van eene som van negen honderd vier en zeventig duizend twee honderd drie en tachtig frank (974,283 frank), de overdrachten op de Begrootingen voor het dienstjaar 1903, omstandig vermeld in de bij de tegenwoordige wet gevoegde tabel A en beloopende :

Voor de Begrooting van Justitie . . . . . fr.	218,300	»
Voor de Begrooting van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs.	144,852	»
Voor de Begrooting van Nijverheid en Arbeid . . . . .	6,500	»
Voor de Begrooting van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen . . . . .	416,931	»

Pour le Budget de la Guerre, à . . . . .	173,700 »	Voor de Begrooting van Oorlog . . . . .	173,700 .
Pour le Budget des Finances et des Travaux publics, à.	12,000 »	Voor de Begrooting van Financiën en Openbare Werken. . . . .	12,000 .
<b>ENSEMBLE.</b> . . fr.	<b>974,283 »</b>	<b>TE ZAMEN.</b> . . fr.	<b>974,283 .</b>

**III. — Crédits supplémentaires.****ART. 6.**

Il est ouvert, pour être rattachés à des Budgets de l'exercice 1903, des crédits supplémentaires montant à la somme de sept millions quatre cent nonante-huit mille cinq cent neuf francs soixante et un centimes (fr. 7,498,309 61), à affecter au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1899 et antérieurs) et à des exercices clos (1900, 1901 et 1902), ainsi qu'au paiement de dépenses afférentes à l'exercice 1903.

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du Trésor, sont répartis conformément au tableau B annexé à la présente loi et s'élèvent :

Pour le Budget de la Dette publique, à . . . . fr.	160,000 »
Pour le Budget de la Justice, à . . . . .	77,300 »
Pour le Budget des Affaires Étrangères, à . . . .	203,126 49
Pour le Budget de l'Inté- rieur et de l'Instruc- tion publique, à . . . .	242,638 06
Pour le Budget de l'Agric- ulture, à . . . . .	96,473 94
Pour le Budget de l'Indus- trie et du Travail, à . .	30,120 »
Pour le Budget des Che- mins de fer, Postes et Télégraphes, à . . . .	4,364,430 14

**III. — Bijkredieten.****ART. 6.**

Bijkredieten te brengen op de Begrooting voor het dienstjaar 1903, ten bedrage van eene som van zeven millioen vier honderd acht en negentig duizend vijf honderd negen frank een en zestig centiemen (fr. 7,498,309 61), zijn geopend om besteed te worden aan de uitbetaling van schuldvor-deringen hebbende betrekking op de verval-ten dienstjaren (1899 en vroegere) en op gesloten dienstjaren (1900, 1901 en 1902), alsmede op het betalen van uitgaven behoo-rende tot het dienstjaar 1903.

Die door de gewone middelen van de Schatkist te bestrijden kredieten zijn, over-eenkomstig de bij deze wet gevoegde tabel B, verdeeld en beloopen :

Voor de Begrooting der Openbare Schuld. . fr.	160,000 »
Voor de Begrooting van Justitie . . . . .	77,300 »
Voor de Begrooting van Buitenlandsche Zaken .	203,126 49
Voor de Begrooting van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs. .	242,638 06
Voor de Begrooting van Landbouw . . . . .	96,473 94
Voor de Begrooting van Nijverheid en Arbeid .	30,120 »
Voor de Begrooting van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen. . . . .	4,364,430 14

Pour le Budget de la Guerre, à . . . . .	937,400 »
Pour le Budget des Finances et des Travaux publics, à	1,164,820 98
<hr/>	
ENSEMBLE. . fr.	7,498,509 61

## BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

**Crédits supplémentaires.**

## ART. 7.

Le Budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1904 est augmenté :

A. A la section des dépenses ordinaires :

1° D'une somme de cinq mille francs (5,000 francs) à ajouter au crédit de l'article 55 (*Musée d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; etc.*).

2° D'une somme de cent mille francs (100,000 francs) à ajouter au crédit de l'article 112 (*Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes*);

B. A la section des dépenses exceptionnelles :

1° D'une somme de sept cents francs (700 francs) à ajouter au crédit de l'article 126 (*Acquisition d'un immeuble pour la conservation des archives de l'État, à Hasselt*);

2° D'une somme de soixante-cinq mille deux cents francs (65,200 francs) qui formera l'article 127, libellé comme il suit : *Acquisition d'un immeuble en vue de l'agrandissement de l'École normale d'institutrices, à Liège*;

3° D'une somme de treize mille francs (13,000 francs) qui formera l'article 128, libellé comme il suit : *Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Luxembourg.*

Voor de Begrooting van Oorlog . . . . .	937,400 »
Voor de Begrooting van Financiën en Openbare Werken. . . . .	1,164,820 98
<hr/>	
TE ZAMEN. . fr.	7,498,509 61

BEGROOTING VOOR HET DIENST-  
JAAR 1904.**Bijkredieten.**

## ART. 7.

De Begrooting van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs voor het dienstjaar 1904 is verhoogd :

A. Aan de sectie der gewone uitgaven :

1° Met eene som van vijf duizend frank (5,000 frank) toe te voegen aan het krediet van artikel 55 (*Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : materieel en aankopen; enz.*).

2° Met eene som van honderd duizend frank (100,000 frank) toe te voegen aan het krediet van artikel 112 (*Gewone jaarlijksche dienst der bewaarscholen. — Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen*);

B. Aan de sectie der buitengewone uitgaven :

1° Met eene som van zeven honderd frank (700 frank) toe te voegen aan het krediet van artikel 126 (*Aankoop van een gebouw voor de bewaring der Staatsarchieven, te Hasselt*);

2° Met eene som van vijf en zestig duizend twee honderd frank (65,200 frank) welke artikel 127 zal uitmaken opgesteld als volgt : *Aankoop van een gebouw met het oog op de vergrooting van de Normalschool voor onderwijzeressen, te Luik*;

3° Met eene som van dertien duizend frank (13,000 frank) welke artikel 128 zal uitmaken opgesteld als volgt : *Meubilering van het hotel van het provinciaal Bestuur van Luxemburg.*

ART. 8.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Stresa, le 25 avril 1904.

ART. 8.

De tegenwoordige wet zal in werking treden den dag harer verschijning in den *Moniteur*.

Gegeven te Stresa, den 25 April 1904.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances  
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën  
en Openbare Werken,*

C<sup>ie</sup> DE SMET DE NAEYER.

---

(8)

**BUDGET DE L'EXERCICE 1903.**

---

**TRANSFERTS.**

---

**TABLEAU**  
**DE RÉPARTITION DES TRANSFERTS ENTRE LES DIFFÉRENTS**  
**BUDGETS.**

---

---

**BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1903.**

---

**OVERDRACHTEN.**

---

**TABEL**  
**DER VERDEELING ONDER DE VERSCHILLENDE BEGROOTINGEN**  
**DER OVERDRACHTEN.**

---

---

## TABLEAU A.

Tableau des transferts à opérer à des Budgets de l'exercice 1903.

BUDGETS	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	DIMINUÉS.		AUGMENTÉS.	
	ARTICLES du Budget.	Sommes.	ARTICLES du Budget.	Sommes.
1 <sup>o</sup> Budget de la Justice. . . . .	8	58,500 »	9	2,100 »
	10	35,000 »	12	3,400 »
	23	85,000 »	40	60,000 »
	59	60,000 »	43	96,000 »
			44	27,000 »
			45	800 »
			46	200 »
			47	13,100 »
			48	400 »
			49	5,000 »
			53	1,800 »
			57	1,000 »
			59	7,500 »
TOTAL pour le Budget de la Justice . . . . fr.		218,500 »		218,500 »
2 <sup>o</sup> Budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	30	27,900 »	28	5,500 »
	38	6,022 »	29	20,000 »
	67	16,000 »	39	2,400 »
	68	700 »	43	6,022 »
	69	450 »	65	10,900 »
	97	800 »	66	4,050 »
	106	55,000 »	71	2,180 »
	107	3,000 »	105	93,800 »
	110	20,000 »		
111	15,000 »			
TOTAL pour le Budget de l'Intérieur, etc. . . . . fr.		144,852 »		144,852 »

TABEL A.

Tabel der overdrachten te doen op de Begrootingen van het dienstjaar 1903.

BEGROOTINGEN.	BEDRAG DER OVERDRACHTEN waarmede de Begrootingskredieten moeten worden			
	VERMINDERD.		VERMEERD.	
	ARTIKELN der Begrooting	Sommen.	ARTIKELN der Begrooting.	Sommen.
1 <sup>o</sup> Begrooting van Justitie . . . . .	8	58,500 "	9	2,100 "
	10	55,000 "	12	5,400 "
	23	85,000 "	40	60,000 "
	39	60,000 "	43	96,000 "
			44	27,000 "
			45	800 "
			46	200 "
			47	13,100 "
			48	400 "
			49	5,000 "
			53	1,800 "
		57	1,000 "	
		59	7,500 "	
TOTAAL voor de Begrooting van Justitie. . . . . fr.		218,500 "		218,300 "
2 <sup>o</sup> Begrooting van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs. . . . .	30	27,000 "	28	5,500 "
	58	6,022 "	29	20,000 "
	67	16,000 "	39	2,400 "
	68	700 "	45	6,022 "
	69	450 "	65	10,900 "
	97	800 "	66	4,050 "
	106	55,000 "	71	2,180 "
	107	3,000 "	105	93,800 "
	110	20,000 "		
111	15,000 "			
TOTAAL voor de Begrooting van Binnenlandsche Zaken, enz. fr.		144,852 "		144,852 "

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	DIMINUÉS.		AUGMENTÉS.	
	ARTICLES du Budget.	Sommes.	ARTICLES du Budget.	Sommes.
3° Budget de l'Industrie et du Travail. . . . .	20	6,500 °	16	6,500 °
TOTAL pour le Budget de l'Industrie et du Travail. . . fr.		6,500 °		6,500 °
4° Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . .	5	7,000 °	8	4,000 °
	6	3,500 °	9	20,000 °
	12	4,338 °	18	160,058 °
	14	40,762 °	19	64,801 °
	16	206,903 °	21	38,140 °
	23	66,400 °	26	5,224 °
	24	21,660 °	56	123,808 °
	33	15,000 °		
	36	27,000 °		
	39	11,500 °		
43	10,000 °			
52	2,868 °			
TOTAL pour le Budget des Chemins de fer, etc . . fr.		416,931 °		416,931 °
5° Budget de la Guerre. . . . .	2	83,000 °	3	4,760 °
	6	9,530 °	15	78,500 °
	7	5,260 °	16	40,660 °
	8	7,260 °	23	40,880 °
	17	16,300 °	26	1,200 °
	22	13,700 °	30	9,900 °
	25	9,650 °		
32	31,000 °			
TOTAL pour le Budget de la Guerre. . . . fr.		175,700 °		175,700 °

BEGROOTINGEN.	BEDRAG DER OVERBICHTEN waarmede de Begrootingskredieten moeten worden			
	VERMINDERD.		VERMEERD.	
	ARTIKEL der Begrooting.	Sommen.	ARTIKEL der Begrooting.	Sommen.
3 <sup>o</sup> Begrooting van Nijverheid en Arbeid . . . . .	20	6,500 *	16	6,500 *
TOTAAL voor de Begrooting van Nijverheid en Arbeid . fr.		6,500 *		6,500 *
	5	7,000 *	8	4,900 *
	6	3,500 *	9	20,000 *
	12	4,338 *	18	160,058 *
	14	40,762 *	19	64,801 *
	16	208,003 *	21	38,140 *
4 <sup>o</sup> Begrooting van Spoorwegen, Posterijen en Tele- grafen . . . . .	23	66,400 *	26	5,224 *
	24	21,060 *	36	125,808 *
	35	15,000 *		
	36	27,000 *		
	39	11,500 *		
	43	10,000 *		
	52	2,868 *		
TOTAAL voor de Begrooting van Spoorwegen, enz. . . fr.		416,931 *		416,931 *
	2	83,000 *	3	4,760 *
	6	9,530 *	15	78,300 *
	7	5,260 *	16	40,660 *
5 <sup>o</sup> Begrooting van Oorlog . . . . .	8	7,260 *	23	40,880 *
	17	16,300 *	26	1,200 *
	22	13,700 *	30	9,900 *
	25	9,650 *		
	32	31,000 *		
TOTAAL voor de Begrooting van Oorlog . . . . . fr.		175,700 *		175,700 *

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	DIMINUÉS		AUGMENTÉS.	
	ARTICLES du Budget	Sommes	ARTICLES du Budget.	Sommes.
6 <sup>e</sup> Budget des Finances et des Travaux publics. . . . .	2	12,000 .	24	12,000 .
<b>TOTAL pour le Budget des Finances et des Travaux publics . . . fr</b>		<b>12,000 .</b>		<b>12,000 .</b>
— — de la Justice . . . . .		218,500 .		218,500 .
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique .		144,852 .		144,852 .
— — de l'Industrie et du Travail . . . . .		6,500 .		6,500 .
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		416,951 .		416,951 .
— — de la Guerre . . . . .		175,700 .		175,700 .
<b>ENSEMBLE. . . . fr.</b>		<b>974,285 .</b>		<b>974,285 .</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 25 avril 1904.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances  
et des Travaux publics,*

C<sup>te</sup> DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTINGEN.	BEDRAG DER OVERDRACHTEN waarmede de Begrootingskredieten moeten worden			
	VERMINDERD.		VERMEERDERD.	
	ARTIKELN der Begrooting.	Sommen	ARTIKELN der Begrooting.	Sommen
6 <sup>o</sup> Begrooting van Financiën en Openbare Werken . . .	25	12,000 .	24	12,000 .
TOTAAL voor de Begrooting van Financiën en Openbare Werken fr.		12,000 .		12,000 .
— — — — — Justitie . . . . .		218,500 .		218,500 .
— — — — — Binnenlandsche Zaken en Open- baar Onderwijs . . . . .		144,852 .		144,852 .
— — — — — Nijverheid en Arbeid . . . . .		6,500 .		6,500 .
— — — — — Spoorwegen, Posterijen en Tele- grafen . . . . .		416,931 .		416,931 .
— — — — — Oorlog . . . . .		175,700 .		175,700 .
TE ZAMEN . . . . fr.		974,285 .		974,285 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit van 25<sup>en</sup> April 1904.

**LÉOPOLD.**

VAN 's KONINGSWEGE :

*De Minister van Financiën  
en Openbare Werken,*

C<sup>ic</sup> DE SMET DE NAEYER.

(16)

**BUDGET DE L'EXERCICE 1903.**

---

**CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.**

---

**TABLEAU**

**DE RÉPARTITION DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES  
ENTRE LES DIVERS BUDGETS.**

---

---

**BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1903.**

---

**BIJKREDIETEN.**

---

**TABEL**

**DER VERDEELING ONDER DE VERSCHILLENDE BEGROOTINGEN  
DER BIJKREDIETEN.**

---

## TABLEAU B.

Tableau des crédits supplémentaires aux Budgets de l'exercice 1903 pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1899 et antérieurs) et à des exercices clos (1900, 1901 et 1902), ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.				BUDGETS.	MONTANT	
CHAPITRES		ARTICLES			des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
anciens.	NOU-VEAUX.	anciens.	NOU-VEAUX.		des exercices 1902 et antérieurs.	de l'exercice 1903.
				<b>1° Budget de la Dette publique</b>		
				<b>1<sup>re</sup> SECTION — Dépenses ordinaires.</b>		
II	•	35	•	Pensions diverses . . . . .	•	60,000 •
	•	37	•	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées . . . . .	•	100,000 •
				TOTAL pour le Budget de la Dette publique. .fr.	•	160,000 •
				<b>2° Budget de la Justice.</b>		
				<b>1<sup>re</sup> SECTION. — Dépenses ordinaires.</b>		
•	XII <sup>bis</sup>	•	59 <sup>a</sup>	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos et périmés . . . . .	1,500 •	•
				<b>2<sup>e</sup> SECTION. — Dépenses exceptionnelles.</b>		
XIII	•	61	•	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Agrandissement de la prison de Verviers. Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement. . . . .	76,000 •	•
				TOTAL pour le Budget de la Justice. . . .fr.	77,500 •	•
				<b>3° Budget des Affaires Étrangères.</b>		
				<b>1<sup>re</sup> SECTION. — Dépenses ordinaires.</b>		
I	•	3	•	Matériel . . . . .	•	14,925 •
IV	•	9	•	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc. .	•	60,000 •
V	•	12	•	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, etc. . . . .	•	80,000 •
VI	•	14	•	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget. . . .	•	12,250 •

TABEL B.

Tabel der bijkredieten voor de Begrotingen over het dienstjaar 1903 tot uitbetaling der schuldvorderingen welke zich toepassen op vervallen dienstjaren (1899 en vroegere) en op gesloten dienstjaren (1900, 1901 en 1902), alsmede tot bestrijding der uitgaven van het dienstjaar 1903.

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1903.				BEGROOTINGEN.	BEDRAG der bijkredieten zich toepassende op uitgaven	
HOOFDSTUKKEN		ARTIKSLEN			der dienstjaren 1902 en vroegere.	van het dienstjaar 1903.
vroegere.	nieuwe.	vroegere.	nieuwe			
				<b>1<sup>o</sup> Begrooting der Openbare Schuld.</b>		
				1 <sup>ste</sup> SECTIE. — Gewone uitgaven.		
II	•	35	•	Verschillende pensioenen . . . . .	•	60,000 •
•	•	37	•	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwijzend personeel der aangenomen lagere scholen . . . . .	•	100,000 •
				TOTAAL VOOR de Begrooting der Openbare Schuld. fr.	•	160,000 •
				<b>2<sup>o</sup> Begrooting van Justitie.</b>		
				1 <sup>ste</sup> SECTIE. — Gewone uitgaven.		
•	XII <sup>bis</sup>	•	59 <sup>d</sup>	Uitgaven van allen aard die betrekking hebben op gesloten en vervallen dienstjaren . . . . .	1,500 •	•
				2 <sup>de</sup> SECTIE. — Buitengewone uitgaven.		
XIII	•	61	•	Bouwen van celgevangenhuizen te Oudenaarde, Turn- hout, Nijvel en Brussel. — Vergroting van het ge- vangenis te Verviers. — Aankoop van gronden. — Plans. — Werken tot aanbouw en voltooiing. . . . .	76,000 •	•
				TOTAAL VOOR de Begrooting van Justitie. . fr.	77,500 •	•
				<b>3<sup>o</sup> Begrooting van Buitenlandsche Zaken.</b>		
				1 <sup>ste</sup> SECTIE. — Gewone uitgaven.		
I	•	3	•	Materieel. . . . .	•	14,925 •
IV	•	9	•	Reiskosten voor, agenten van den buitendienst, enz. .	•	60,000 •
V	•	12	•	Kosten van briefwisseling van het Hoofdbeheer met de agentschappen, enz. . . . .	•	80,000 •
VI	•	14	•	Buitengewone zendingen, wachtgelden en onvoorziene uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de Begrooting.	•	12,250 •

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.				BUDGETS.	MONTANT	
CHAPITRES		ARTICLES			des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
ANCIEHS.	NOU-VEAUX.	ANCIEHS.	NOU-VEAUX.		des exercices 1902 et antérieurs.	de l'exercice 1903.
				<i>2<sup>e</sup> SECTION. — Dépenses exceptionnelles.</i>		
IX	"	"	27	Hôtel de la Légation, à Tokio. Travaux de construction et d'appropriation, ameublement . . . . .	"	37,951 49
				<b>TOTAL pour le Budget des Affaires Étrangères. fr.</b>	"	<b>205,126 49</b>
				<b>4<sup>e</sup> Budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique</b>		
				<i>1<sup>re</sup> SECTION. — Dépenses ordinaires.</i>		
I	"	5	"	Frais de route et de séjour; missions . . . . . fr.	"	321 45
II	"	10	"	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, etc. . . . .	255 84	"
III	"	13	"	Commission centrale de statistique: jetons de présence des membres, etc. . . . .	"	578 "
"	"	15	"	Commission centrale de statistique: frais de bureau, etc.	"	5,000 "
IV	"	21	"	Frais de route et de tournées; missions, fournitures, etc.	581 45	13,311 68
X	"	51	"	Observatoire royal: frais de matériel; etc. . . . .	"	3,285 "
"	"	60	"	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> , etc.	"	3,000 "
XI	"	64	"	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État, etc.	333 33	6,666 67
"	"	65	"	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les services cliniques, etc. . .	"	10,350 "
XII	"	81	"	Jurys d'examen de l'enseignement moyen Frais de voyage, etc. . . . .	"	4,000 "
"	"	88	"	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne, etc. . . . .	"	3,602 81
XIII	"	105	"	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire: subsides, etc. . . . .	"	31,200 "
"	"	112	"	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes, etc.	"	105,000 "
				<i>2<sup>e</sup> SECTION — Dépenses exceptionnelles.</i>		
XV	"	121	"	Enseignement supérieur — Construction, améliorations, etc., des nouveaux locaux universitaires . . .	"	22,869 43
"	"	"	130	Acquisition de documents provenant de la bibliothèque de feu M. le chevalier de Theux de Montjardin . . .	"	12,194 40
"	"	"	131	Participation de l'enseignement primaire à l'Exposition universelle de Saint-Petersbourg. . . . .	"	20,000 "
				<b>TOTAL pour le Budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . . fr.</b>	<b>1,168 02</b>	<b>241,469 44</b>

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1903.				BEGROOTINGEN.	BEDRAG der bijkredieten zich toepassende op uitgaven	
HOOFDSTUKKEN		ARTIKELEN			der dienstjaren 1902 en vroegere.	van het dienstjaar 1903.
vroeger	nieuw.	vroeger.	nieuw.			
				<i>2<sup>de</sup> SECTIE. — Buitengewone uitgaven.</i>		
IX	.	.	27	Hotel van het Gezandschap, te Tokio Bouw- en inrichtingswerken, meubilering . . . . .	"	37,951 49
				<b>TOTAAL voor de Begrooting van Buitenlandsche Zaken . . . . . fr.</b>	.	<b>205,126 49</b>
				<b>4<sup>o</sup> Begrooting van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs.</b>		
				<i>1<sup>ste</sup> SECTIE. — Gewone uitgaven.</i>		
I	.	5	.	Reis- en verblijfkosten; zendingen . . . . .	.	321 45
II	.	10	.	Toelage aan de Centrale Voorzieningskas der gemeentesecretarissen, enz. . . . .	255 84	.
III	.	13	.	Middencommissie voor statistiek : zitpenningen der leden, enz. . . . .	.	578 .
.	.	15	.	Middencommissie voor statistiek : kantoorkosten . . . . .	.	5,000 .
IV	.	21	.	Weg- en omreiskosten; zendingen, leveringen, enz. . . . .	581 45	13,311 68
X	.	51	.	Koninklijke sterrenwacht : kosten van materieel, enz. . . . .	.	3,285 .
.	.	60	.	Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> , enz. . . . .	.	3,000 .
XI	.	64	.	Jaarwedden van het onderwijzend en het besturend personeel van 's Staats beide hoogeschole enz. . . . .	335 53	6,666 67
.	.	65	.	Materieel van 's Staatshoogeschole en harer aanhoorigheden, de clinic dienst inbegrepen, enz. . . . .	.	10,350 .
XII	.	81	.	Examen jury's van het middelbaar onderwijs : reis en vacatie kosten, enz. . . . .	.	4,000 .
.	.	88	.	Algemeene wedstrijd onder de feestichten van middelbaar onderwijs, enz. . . . .	.	3,692 81
XIII	.	105	.	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs, toelagen, enz. . . . .	.	31,200 .
.	.	112	.	Gewone jaarlijksche dienst der bewaarschole, enz. . . . .	.	105,000 .
				<i>2<sup>o</sup> SECTIE. — Buitengewone uitgaven.</i>		
XV	.	121	.	Hooger onderwijs. — Opbouw, verbetering, enz. , van de nieuwe hoogeschoollokalen . . . . .	.	22,869 43
.	.	.	130	Aankoop van oorkonden voorkomende van de bibliotheek van wijlen Ridder de Theux de Montjardin. . . . .	.	12,194 40
.	.	.	131	Deelneming van het lager onderwijs aan de Wereldtentoonstelling te Sint-Petersburg. . . . .	.	20,000 .
				<b>TOTAAL voor de Begrooting van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs. . . . . fr.</b>	<b>1,168 62</b>	<b>241,469 44</b>

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
CHAPITRES		ARTICLES			des exercices 1902 et antérieurs.	de l'exercice 1903
anciens.	nou- veaux.	anciens.	nou- veaux.			
				<b>3° Budget de l'Agriculture.</b>		
				<i>1<sup>re</sup> SECTION. — Dépenses ordinaires.</i>		
III	•	14	•	Recensement agricole annuel . . . . .	•	4,000 •
•	•	22	•	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier. . . . .	•	5,000 •
IV	•	23	•	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc. . . . .	•	1,920 •
•	•	25	•	Forêts domaniales. — Culture et amélioration, etc. . .	•	5,000 •
•	•	28	•	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses . . . . .	•	4,500 •
VIII	•	51	•	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations . . . . .	•	35,540 •
•	•	54	•	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; etc.	•	515 •
				<i>2° SECTION. — Dépenses exceptionnelles.</i>		
XI	•	73	•	Ruines de l'abbaye de Villers . . . . .	•	30,998 94
				TOTAL pour le Budget de l'Agriculture. . . fr.	•	96,473 94
				<b>6° Budget de l'Industrie et du Travail.</b>		
				<i>1<sup>re</sup> SECTION. — Dépenses ordinaires.</i>		
III	•	9	•	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen, etc. . .	•	50,000 •
VII	•	27	•	Conseil des Mines. — Matériel . . . . .	120 •	•
				TOTAL pour le Budget de l'Industrie et du Travail. . . . . fr.	120 •	50,000 •
				<b>7° Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>		
				<i>1<sup>re</sup> SECTION. — Dépenses ordinaires.</i>		
				CHEMINS DE FER.		
II	•	18	•	Traction et matériel. — Salaires des agréés et des ouvriers . . . . .	•	312,002 •
•	•	20	•	Traction et matériel. — Combustible, etc. . . . .	•	1,950,000 •
•	•	27	•	Transports. — Pertes et avaries, etc. . . . .	830,000 •	1,315,800 •

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1903.				BEGROOTINGEN.	BEDRAG der bijkredieten zich toepassende op uitgaven	
HOOFDSTUKKEN		ARTIKELEN			der dienstjaren 1902 en vroegere.	van het dienstjaar 1903
vroegere.	nieuwe.	vroegere.	nieuwe.			
				<b>5° Begrooting van Landbouw.</b>		
				<b>1<sup>re</sup> SECTIE. — Gewone uitgaven.</b>		
III	•	14	•	Jaarlijksche landbouwopneming . . . . .	•	4,000 •
•	•	22	•	's Rijks kruidtuin. Uitgaven voor materieel en bewerking. — Boschmuseum . . . . .	•	5,000 •
IV	•	23	•	Jaarwedden van het personeel; vergoedingen; reis- en verblijfkosten; kantoorkosten, enz. . . . .	•	1,920 •
•	•	25	•	Domeinbosschen — Teelt- en verbeteringswerken, enz. . . . .	•	5,000 •
•	•	28	•	Vischteelt en jacht; herbevolking der waterlopen; verschillende uitgaven . . . . .	•	4,500 •
VIII	•	51	•	Toelagen aan de provinciën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunstkarakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt. — Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen . . . . .	•	35,540 •
•	•	54	•	Reis- en verblijfkosten en aanwezigheidspenningen van de drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de Koninklijke Commissie van kunsten en monumenten, enz. . . . .	•	515 •
				<b>2<sup>de</sup> SECTIE. — Buitengewone uitgaven.</b>		
XI	•	73	•	Puinen der abdij van Villers . . . . .	•	39,008 94
				<b>TOTAAL VOOR de Begrooting van Landbouw . . . fr.</b>	•	<b>96,473 94</b>
				<b>6° Begrooting van Nijverheid en Arbeid.</b>		
				<b>1<sup>re</sup> SECTIE. — Gewone uitgaven.</b>		
III	•	9	•	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs; toelagen, materieel, kosten wegens examens, enz. . . . .	•	50,000 •
VII	•	27	•	Raad der mijnen. — Materieel . . . . .	120 •	•
				<b>TOTAAL VOOR de Begrooting van Nijverheid en Arbeid. . . . . fr.</b>	120 •	<b>50,000 •</b>
				<b>7° Begrooting van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen.</b>		
				<b>1<sup>re</sup> SECTIE. — Gewone uitgaven.</b>		
				<b>SPOORWEGEN.</b>		
II	•	18	•	Trekdienst en materieel. — Werkloon van de aange-stelden en werklieden. . . . .	•	312,002 •
•	•	20	•	Trekdienst en materieel — Brandstof, enz. . . . .	•	1,950,000 •
•	•	27	•	Vervoer. — Verlies en schade, enz. . . . .	830,000 •	1,315,800 •

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
CHAPITRES		ARTICLES			des exercices 1902 et antérieurs.	de l'exercice 1903
anciens.	NOU- VEAUX	anciens.	NOU- VEAUX.			
				<b>MARINE.</b>		
IV	°	51	°	Traction et matériel . . . . .	°	153,000 °
				<b>DÉPENSES IMPRÉVUES</b>		
X	°	57	°	Dépenses imprévues non libellées au Budget, etc. . . .	128 14	1,500 °
				<b>TOTAL pour le Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .fr.</b>	<b>830,128 14</b>	<b>5,734,302 °</b>
				<b>8° Budget de la Guerre.</b>		
				<b>1<sup>re</sup> SECTION. — Dépenses ordinaires.</b>		
II	°	11	°	Traitements, indemnités et solde de la cavalerie . . .fr.	°	64,500 °
°	°	12	°	Traitements, indemnités et solde de l'artillerie . . . .	°	172,600 °
°	°	14	°	Traitements, indemnités et solde du bataillon d'adminis- tration . . . . .	°	75,200 °
VII	°	24	°	Pain, viande et fourrages en nature. . . . .	°	286,000 °
°	°	27	°	Transports généraux — Moyens de transport des troupes en marche. . . . .	°	187,000 °
°	°	28	°	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde . . . . .	°	8,000 °
VIII	°	31	°	Frais de route, de séjour, de déménagement et de repré- sentation . . . . .	°	73,200 °
X	°	33	°	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	130 °	70,770 °
				<b>TOTAL pour le Budget de la Guerre . . . .fr.</b>	<b>130 °</b>	<b>937,270 °</b>
				<b>9° Budget des Finances et des Travaux publics.</b>		
				<b>1<sup>re</sup> SECTION. — Dépenses ordinaires.</b>		
I	°	3	°	Honoraires des avocats et des avoués du Département. Frais de procédure, déboursés, amendes de cassa- tion, etc. . . . .fr	1,188 05	°
°	°	5	°	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque . .	°	89,000 °
III	°	15	°	Service des douanes et de la recherche maritime . . .	°	50,000 °
°	°	17	°	Service des laboratoires. . . . .	°	3,000 °
°	°	18	°	Suppléments de traitement . . . . .	°	72,000 °
°	°	23	°	Matériel . . . . .	°	30,000 °
IV	°	20	°	Matériel . . . . .	120 °	°
°	°	30	°	Dépenses du domaine. . . . .	391 53	°

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1903.				BEGROOTINGEN.	BEDRAG der bijkredieten zich toepassende op uitgaven	
HOOFDSTUKKEN		ARTIKELN			der dienstjaren 1902 en vroegere.	van het dienstjaar 1905.
vroegere.	nieuwe.	vroegere.	nieuwe.			
				<b>ZEEWEZEN.</b>		
IV	•	51	•	Trekdienst en materieel. . . . .	•	155,000 •
				<b>ONVOORZIENE UITGAVEN.</b>		
X	•	57	•	Onvoorziene uitgaven, niet opgenomen in de Begrooting, enz. . . . .	128 14	1,500 •
				<b>TOTAAL voor de Begrooting van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen . . . . . fr.</b>	<b>850,128 14</b>	<b>3,734,302 •</b>
				<b>8<sup>o</sup> Begrooting van Oorlog.</b>		
				<b>1<sup>re</sup> SÉCTIE. — Gewone uitgaven.</b>		
II	•	11	•	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der cavalerie. . .	•	64,500 •
	•	12	•	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der artillerie. . .	»	172,600 •
	•	14	•	Jaarwedden, vergoedingen en soldij van het bataljon van administratie . . . . .	•	75,200 •
VII	•	24	•	Brood, vleesch en voeder in natura . . . . .	•	286,000 •
	•	27	•	Algemeen vervoer. — Vervoermiddelen voor de troepen op marsch . . . . .	»	187,000 •
	•	28	•	Verwarming en verlichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen . . . . .	•	8,000 •
VIII	•	31	•	Reis-, verblijf-, verhuis- en representatiekosten. . . .	•	73,200 •
X	•	33	•	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aange- geven . . . . .	130 •	70,770 •
				<b>TOTAAL voor de Begrooting van Oorlog . . fr.</b>	<b>130 »</b>	<b>937,270 •</b>
				<b>9<sup>o</sup> Begrooting van Financiën en Openbare Werken.</b>		
				<b>1<sup>re</sup> SÉCTIE. — Gewone uitgaven.</b>		
I		3	•	Honoraria der advocaten en der pleitbezorgers van h-t Departement. — Proceskosten, uitgaven, boeten van cassatie, enz. . . . .	1,188 05	•
	•	5	•	Materieel, algemeen papiermagazijn, bibliotheek . . .	•	80,000 •
III	•	15	•	Dienst van het tolwezen en van het onderzoek ter zee.	•	50,000 •
	•	17	•	Dienst van de laboratoriums . . . . .	•	3,000 •
	•	18	•	Bijjaarwedden . . . . .	•	72,000 •
	•	25	•	Materieel . . . . .	•	30,000 •
IV	•	29	•	Materieel . . . . .	120 •	•
	•	30	•	Uitgaven van het domein . . . . .	391 53	•

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
CHAPITRES		ARTICLES			des exercices 1902 et antérieurs.	de l'exercice 1903.
anciens.	non- veux.	anciens.	non- veux.			
V	•	32	•	Études de projets, levés de plans, adjudications, impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc.—Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des Ponts et Chaussées — Congrès de navigation . . . . .	•	7,000 •
•	•	33	•	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. Pares publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsidés . . . . .	•	800,000 •
•	•	34	•	Plantations nouvelles; frais d'expertise . . . . .	621 40	80,000 •
•	•	36	•	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions, etc. . . . .	•	20,000 •
				<i>2<sup>e</sup> SECTION. — Dépenses exceptionnelles.</i>		
VIII	•	62	•	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand. — Restauration . . . . .	11,500 •	•
TOTAL pour le Budget des Finances et des Travaux publics . . . . .fr.					13,820 98	1,151,000 •
TOTAL pour le Budget de la Dette publique . . . . .					•	160,000 •
— — de la Justice . . . . .					77,500 •	•
— — des Affaires Étrangères . . . . .					•	205,120 49
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .					1,168 02	241,469 44
— — de l'Agriculture . . . . .					•	96,473 94
— — de l'Industrie et du Travail . . . . .					120 •	50,000 •
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .					830,128 14	5,734,502 •
— — de la Guerre . . . . .					150 •	937,270 •
ENSEMBLE . . . . .fr.					922,867 74	6,575,641 87

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 25 avril 1904.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances  
et des Travaux publics.*

C<sup>o</sup> DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1903.				BEGROOTINGEN.	BEDRAG der bijkredieten zich toepassende op uitgaven	
HOOFDSTUKKEN		ARTIKELSEN			der dienstjaren 1902 en vroegere.	van het dienstjaar 1903.
vroegere.	nieuwe.	vroegere.	nieuwe.			
V	•	52	•	Voorbereiding van ontwerpen; kosten van opmaken van plans; aanbestedingen; drukwerken en nateekening van plans. Aankoop en herstelling van materieel. Allerhande leveringen; instrumenten, clichés, papier, boeken, kaarten, enz. — Kosten van zending in den vreemde voor studien betrekkelijk de diensten van het Bestuur der Bruggen en Wegen. — Scheepvaartkongressen . . . . .	•	7,000 •
•	•	53	•	Wegen : onderhoud, verbetering, rechtmaking, beplantingen. Openbare parken, squares en banen voor wielrijders. Legging en onderhoud. Kosten van schatting. Toelagen . . . . .	•	800,000 •
•	•	54	•	Nieuwe beplantingswerken; kosten van schatting. . .	621 40	80,000 •
•	•	56	•	Bijzondere dienst der burgerlijke gebouwen van de hoofdstad en de omliggende gemeenten : voorbereiding van ontwerpen, opmaking van plans, aanbestedingen, drukwerken, enz. . . . .	•	20,000 •
				2 <sup>e</sup> SECTIE. — <i>Buitengewone uitgaven.</i>		
VIII	•	•	62	Oud kasteel der Graven van Vlaanderen, te Gent. — Herstelling . . . . .	11,500 •	•
TOTAAL voor de Begrooting van Financiën en Openbare Werken . . . . .fr					13,820 08	1,151,000 •
TOTAAL voor de Begrooting van de Openbare Schuld. .					•	160,000 •
— — van Justitie . . . . .					77,500 •	•
— — van Buitelandsche Zaken.					•	205,126 40
— — van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs .					1,168 62	241,469 44
— — van Landbouw. . . . .					•	96,473 94
— — van Nijverheid en Arbeid .					120 •	50,000 •
— — van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen . . . . .					850,128 14	3,734,302 •
— — van Oorlog . . . . .					150 •	937,270 •
TE ZAMEN. . .fr.					922,867 74	6,575,641 87

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 23 April 1904.

**LÉOPOLD.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën  
en Openbare Werken,*

C<sup>o</sup> DR SMET DE NAEYER.

(8)

# BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

---

## NOTE

A L'APPUI DES PROPOSITIONS DE RÉGULARISATIONS,  
DE TRANSFERTS  
ET DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

---

30)

# BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

---

---

## I. — RÉGULARISATIONS.

(ART. 1<sup>er</sup> A 4 DU PROJET DE LOI.)

Les régularisations qui font l'objet des articles 1<sup>er</sup> à 4 du projet de loi sont relatives à des créances dûment établies, afférentes à l'exercice 1902 et aux exercices antérieurs, qui n'ont pu être liquidées en temps opportun par suite de circonstances exceptionnelles, et que la situation des crédits permet de liquider sur les Budgets de 1903.

---

## II. — TRANSFERTS.

(ART. 5 DU PROJET DE LOI.)

---

### 1<sup>o</sup> BUDGET DE LA JUSTICE.

---

#### PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

---

#### CHAPITRE II.

##### ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 9. — *Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Transfert demandé : 2,100 francs.

La création d'une 7<sup>e</sup> chambre à la Cour d'appel de Bruxelles a augmenté les menues dépenses de cette cour et, d'autre part, un grand nombre de services funèbres de magistrats, auxquels la Cour a pris part, a occasionné une dépense qu'il était impossible de prévoir.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Transfert demandé : 3,400 francs.

L'insuffisance du crédit provient de ce qu'au cours de l'année 1903, quatre justices de paix sont passées de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe, d'où augmentation des traitements des titulaires et de leurs greffiers.

## CHAPITRE VIII.

## BIENFAISANCE.

Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 40. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles.*

Transfert demandé : 60,000 francs.

Certaines fournitures qui étaient précédemment imputées sur l'article 39 ont été liquidées, en 1903, sur le crédit de l'article 40. On n'a fait ainsi qu'anticiper sur la régularisation proposée au projet de Budget pour 1904.

## CHAPITRE IX.

## PRISONS.

ART. 43. — *Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.*

Transfert demandé : 96,000 francs.

L'insuffisance est due à une augmentation de 55,000 journées d'entretien au delà du nombre constaté en 1902.

ART. 44. — *Salaires des détenus.*

Transfert demandé : 27,000 francs.

L'insuffisance est due, comme celle de l'article précédent, à l'augmentation de la population des prisons

Il est à remarquer que ce supplément de dépenses a sa contre-partie dans le produit du travail des détenus; il y a eu de ce chef, en 1903, une augmentation de recette au profit du Trésor.

ART. 45. — *Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. Armement du personnel.*

Transfert demandé : 800 francs.

La différence entre le crédit et le montant des dépenses est due à l'achat d'armes jugées nécessaires au personnel de la surveillance.

**ART. 46.** — *Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.*

Transfert demandé : 200 francs.

Le léger déficit constaté est dû aux nombreuses mutations de personnel qui ont eu lieu en 1903.

**ART. 47.** — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Transfert demandé : 13,100 francs.

Le service de la nouvelle prison de Nivelles, occupée à partir de 1903, a nécessité une augmentation de personnel.

**ART. 48.** — *Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.*

Transfert demandé : 400 francs.

Cette somme représente le montant de l'indemnité de logement allouée au chef surveillant de la nouvelle prison de Nivelles.

**ART. 49.** — *Frais d'impression et de bureau.*

Transfert demandé : 3,000 francs.

L'augmentation des dépenses de l'article 49 provient de la cause mentionnée à l'article 44.

## CHAPITRE XI.

### TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.

**ART. 53.** — *Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.*

Transfert demandé : 1,800 francs.

L'insuffisance provient de ce que plusieurs agents ont dû être placés, en 1903, dans la position de disponibilité temporaire.

**ART. 57.** — *Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse.*

Transfert demandé : 1,000 francs.

Le nombre des personnes à secourir s'est augmenté en 1903.

## CHAPITRE XII.

## DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 59. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux.*

Transfert demandé : 7,500 francs.

A raison de l'extension de la compétence des juges de paix, il importait de pourvoir les justices de paix les plus importantes de certains livres indispensables.

## 2° BUDGET DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES

## CHAPITRE VI.

## MILICE.

ART. 28. — *Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, etc.*

Transfert demandé : 5,500 francs.

Les frais de vacation dus aux présidents et membres des conseils de revision, ainsi qu'aux médecins qui les ont assistés, s'élèvent, pour l'année 1903, à une somme supérieure aux prévisions.

Le crédit est entièrement engagé et une somme de 5,500 francs est indispensable pour faire face au paiement des créances restant à liquider.

ART. 29. — *Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice, etc.*

Transfert demandé : 20,000 francs.

La disposition nouvelle introduite à l'article 18<sup>bis</sup> de la loi de milice, permettant d'unifier la date du tirage au sort dans les divers cantons de milice du Royaume, a nécessité l'acquisition d'un matériel nouveau tel que fuseaux, urnes, toises, etc.

D'autre part, les modifications apportées à la même loi ont mis hors d'usage une grande partie des imprimés tenus en réserve et qui ont, par suite, dû être remplacés.

L'exécution de ces dispositions entraîne une insuffisance de crédit de 20,000 francs.

## CHAPITRE VII. -

## GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.

ART. 39. — *Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir.*

Transfert demandé : 2,400 francs.

Le crédit de 20,000 francs a été insuffisant pour l'achat des prix du Gouvernement revenant aux vainqueurs des concours de tir à la cible organisés, en 1903, par les chefs de la garde civique active.

Il reste à liquider une somme de 2,400 francs.

## CHAPITRE VIII.

## DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

ART. 43. — *Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes, etc.*

Transfert demandé : 6,022 francs.

L'application de l'arrêté royal du 21 juillet 1867 à tous les fonctionnaires et employés de l'État augmente sans cesse le nombre de citoyens recevant la décoration civique : de là l'insuffisance du crédit.

## CHAPITRE XI.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 65. — *Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, etc.*

Transfert demandé : 10,900 francs.

Comme les années précédentes, les dépenses de chauffage, d'éclairage et de consommation d'eau dans les deux universités de l'État se sont élevées, en 1903, à un chiffre qui dépasse les prévisions. Il reste à payer, en outre, des droits de succession dus pour les livres, gravures, dessins, tableaux et objets d'art légués à l'Université de Liège par feu M. le baron Wittert. Ces droits s'élèvent à 10,550 francs et font l'objet d'un crédit supplémentaire à rattacher à l'article 65 (voir p. 45 de la présente note).

ART. 66. — *Bourses universitaires; bourses de voyage, etc.*

Transfert demandé : 4,050 francs.

Les frais de déplacement et de vacation des membres des nombreux jurys chargés de juger le concours pour la collation des bourses de voyage sont cause de l'insuffisance du crédit.

**ART. 71.** — *Commission d'entérinement des diplômes académiques. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres, etc.*

Transfert demandé : 2,180 francs.

Le complément de crédit sollicité sera affecté au paiement des frais de déplacement et de vacation restant dus aux membres de la Commission.

### CHAPITRE XIII.

#### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

**ART. 105.** — *Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides, etc.*

Transfert demandé : 93,800 francs.

Une somme de 10,235,000 francs est indispensable pour mettre le Gouvernement à même d'accorder aux écoles primaires communales, adoptées et adoptables, pour l'exercice 1903, des subsides calculés d'après les bases établies par le règlement général du 20 septembre 1898, pris en exécution de l'article 8 de la loi organique de l'instruction primaire.

Le crédit porté pour cet objet au Budget de la dite année 1903 ne s'élevant qu'à 10,110,000 francs, on se trouve en présence d'un déficit de 125,000 francs, qu'on propose de couvrir au moyen de transferts à concurrence de 93,800 francs. Le surplus, soit 31,200 francs, est demandé par voie de crédit supplémentaire. (Voir p. 45 de la présente note.)

#### 5° BUDGET DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.

---

#### PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

---

### CHAPITRE V.

#### TRAVAIL.

**ART. 16.** — *Office du travail : statistique, missions, impressions ; publications, etc.*

Transfert demandé : 6,500 francs.

En vue de sa participation à l'Exposition universelle de Saint-Louis, l'Office du travail a fait dresser de nombreux documents graphiques et a activé la publication d'études économiques faisant suite à des travaux antérieurs et dont l'achèvement, sans cette circonstance spéciale, eût pu être reporté à une date plus éloignée. De là une insuffisance de crédit se montant à 6,500 francs.

## 4° BUDGET DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

## CHAPITRE II.

## CHEMINS DE FER.

SECTION 1<sup>re</sup>. — Services communs.

ART. 8. — *Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.*

Transfert demandé : 4,900 francs.

L'insuffisance de l'allocation de cet article provient notamment d'extensions de cadre nécessitées par les besoins du service.

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Transfert demandé : 20,000 francs.

Cette somme est destinée à faire face aux frais de réimpression de divers tarifs.

## SECTION 3. — Traction et matériel.

ART. 18. — *Salaires des agréés et des ouvriers.*

Transfert demandé : 160,058 francs.

L'insuffisance de l'allocation budgétaire est de 472,060 francs (voir page 50 de la présente note). Elle sera couverte par le transfert ici proposé et par un crédit supplémentaire de 312,002 francs.

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Transfert demandé : 64,801 francs.

L'insuffisance du crédit a pour cause des extensions de personnel justifiées par l'importance du trafic.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Transfert demandé : 38,140 francs.

L'insuffisance est due aux extensions de personnel nécessitées par l'accroissement du service et par l'exécution de certains travaux spéciaux.

## SECTION 4. — Transports.

ART. 26. — *Publicité commerciale.*

Transfert demandé : 5,224 francs.

Cette somme doit servir à l'apurement de comptes de commissions sur la vente des billets, ainsi qu'au paiement, à concurrence de fr. 223 10, de créances arriérées se rapportant à l'exercice 1902 et pour la liquidation desquelles les pièces comptables ont été produites après les délais.

## CHAPITRE IX.

## CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.

ART. 56. — *Subside.*

Transfert demandé : 123,808 francs.

Il s'agit d'une dépense imposée à la Caisse de retraite et de secours à la décharge des articles du Budget affectés aux salaires.

## 5° BUDGET DE LA GUERRE.

Les insuffisances de crédit qui résultent des dépenses se rapportant à l'exercice 1903 s'élèvent, pour les articles suivants, aux sommes ci-après savoir :

 **Première section. — Dépenses ordinaires.**

ART. 3. — <i>Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre . . .</i>	fr.	4,760	»
— 15. — <i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux . . . . .</i>		78,300	»
— 16. — <i>Service pharmaceutique . . . . .</i>		40,660	»
— 25. — <i>Matériel du génie . . . . .</i>		40,880	»
— 26. — <i>Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie . . . .</i>		1,200	»
— 30. — <i>Traitements divers et honoraires . . . . .</i>		9,900	»
		<hr/>	
TOTAL . . . . .	fr.	175,700	»

Ces insuffisances pourront être couvertes par les reliquats que présentent les articles ci-après :

**Première section. — Dépenses ordinaires.**

ART. 2. — <i>Traitements des fonctionnaires et employés civils</i> . . . . .	fr. 83,000 »
— 6. — <i>Traitements et indemnités de l'état-major général</i> . . . . .	9,530 »
— 7. — <i>Traitements et indemnités de l'état-major des provinces et des places</i> . . . . .	5,260 »
— 8. — <i>Traitements et indemnités du service de l'intendance</i> . . . . .	7,260 »
— 17. — <i>Personnel de l'École militaire.</i> . . . . .	16,300 »
— 22. — <i>Matériel de l'artillerie</i> . . . . .	13,700 »
— 23. — <i>Service du couchage</i> . . . . .	9,650 »
— 32. — <i>Pensions et secours</i> . . . . .	31,000 »
	<hr/>
TOTAL . . . . .	fr. 175,700 »

Les augmentations de crédit proposées aux articles 23 et 30 sont destinées en outre à supporter des créances arriérées, savoir :

ART. 23. — Deux créances s'élevant à fr. 24 36 et fr. 36 54, pour sommes dues à la ville de Louvain comme quote-part du Département de la Guerre dans les frais de curage de la Leybeek, en 1900 et 1901, et tardivement réclamées.

ART. 30. — Deux créances s'élevant à fr. 44 90 et fr. 148 93, la première au profit de M. Ducamp, receveur de l'enregistrement à Gand, montant de droits d'enregistrement; la seconde, au profit de M. l'avoué Holzemer, pour frais de signification et d'exécution d'un arrêt.

**6° BUDGET DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.**

**PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.**

**CHAPITRE IV.**

**ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.**

ART. 24. — *Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.*

Transfert demandé : 12,000 francs.

La réorganisation des bureaux de recette établis à Gand, ainsi que l'exécution, dans divers bureaux du pays, des écritures nécessitées par l'introduction d'un nouveau système de manutention, ont eu pour conséquence une augmentation notable des indemnités pour travaux extraordinaires.

Le transfert d'une somme de 12,000 francs, disponible sur l'article 23, permettra de liquider ce surcroît de dépenses accidentel.

**III. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.**

(ART. 6 DU PROJET DE LOI.)

**1<sup>o</sup> BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.****PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.****CHAPITRE II.**

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 35. — *Pensions diverses.*

Crédit supplémentaire demandé : 60,000 francs.

ART. 37. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.*

Crédit supplémentaire demandé : 100,000 francs.

Ces insuffisances sont dues surtout, d'une part, à l'augmentation des charges des pensions militaires et des pensions du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, et, d'autre part, à l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs communaux admis à la retraite. L'exécution de la loi du 25 août 1904 relative à la pension des instituteurs communaux, des instituteurs primaires adoptés et des membres démissionnaires du personnel des écoles normales de l'État, etc., a contribué également à rendre insuffisant le crédit de l'article 37.

**2<sup>o</sup> BUDGET DE LA JUSTICE.****PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.****CHAPITRE XII<sup>bis</sup> (nouveau).**ART. 59<sup>1</sup> (nouveau). — *Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos et périmés.*

Crédit supplémentaire demandé : 1,500 francs.

Cette somme permettra de liquider les créances détaillées à l'annexe I, lesquelles sont restées en souffrance à cause du dépôt tardif des pièces justificatives.

**DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.****CHAPITRE XIII.****SERVICES DIVERS.**

**ART. 61.** — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Agrandissement de la prison de Verviers. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit supplémentaire demandé : 76,000 francs.

Ce crédit est destiné à payer des travaux de parachèvement de différentes prisons, faisant suite aux entreprises principales adjudgées antérieurement.

**5° BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.****PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.****CHAPITRE I<sup>er</sup>.****ADMINISTRATION CENTRALE.**

**ART. 3.** — *Matériel.*

Crédit supplémentaire demandé : 14,925 francs.

L'insuffisance du crédit provient des dépenses d'installation nécessitées par les changements apportés aux bureaux de la direction du commerce et des consulats à la suite de l'agrandissement du bâtiment du Sénat.

**CHAPITRE IV.****FRAIS DE VOYAGE.**

**ART. 9.** — *Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 60,000 francs.

L'insuffisance de cet article est due aux nombreux déplacements opérés dans le personnel de nos Légations à l'étranger, déplacements résultant de la mise à la retraite de deux chefs de mission.

## CHAPITRE V.

## DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 12. — *Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 80,000 francs.

Justifié par l'importance toujours croissante des affaires confiées à nos agences à l'étranger.

## CHAPITRE VI.

## MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 14. — *Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit supplémentaire demandé : 12,250 francs.

L'insuffisance du crédit provient de la charge extraordinaire qu'il a eu à supporter du chef de la part incombant au Gouvernement belge dans les frais occasionnés par la réunion de la Commission mixte chargée d'examiner, à Caracas, les réclamations belges contre le Gouvernement du Vénézuéla.

## DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

## CHAPITRE IX.

ART. 27 (nouveau). — *Hôtel de la Légation à Tokio. Travaux de construction et d'appropriation, ameublement.*

Crédit supplémentaire demandé : fr. 57,951 49.

Notre Légation à Tokio a fait procéder en 1903 à certains travaux pour la construction d'une maison destinée au secrétaire de cette agence et a acheté en partie le mobilier de ladite habitation.

Le crédit demandé a pour but de payer ces dépenses ainsi que d'autres qui n'ont pu être prévues dans le crédit de 250,000 francs alloué par la loi du 12 août 1903.

4<sup>e</sup> BUDGET DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour; missions.*

Crédit supplémentaire demandé : fr. 321 45.

Insuffisance due au nombre de télégrammes d'État lancés en 1903 pour compte du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

## CHAPITRE II.

## PENSIONS ET SECOURS.

ART. 10. — *Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : fr. 253 84.

Les crédits inscrits aux Budgets de 1901 et 1902 ont été fixés respectivement à 46,500 et à 47,000 francs.

Les traitements des participants s'étant élevés pour l'année 1901 à 2,528.621 francs et pour l'année 1902 à 2,559,074 francs, le subside de l'État, calculé à raison de 2 % de ces sommes, a dû être fixé pour l'année 1901 à fr. 46,572 42 et pour l'année 1902 à fr. 47,181 42.

Il revient donc encore à la Caisse fr. 72 42 pour l'année 1901 et fr. 181 42 pour 1902.

## CHAPITRE III.

## STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 13. — *Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 578 francs.

La Commission centrale de statistique ayant été chargée de diriger la publication d'un Exposé de la situation du Royaume, les réunions de cette Commission ont été plus nombreuses que d'ordinaire.

ART. 15. — *Commission centrale de statistique : frais de bureau, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 5,000 francs.

Cette somme comprend :

a) 3,000 francs représentant la part d'intervention du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique dans les frais de publication des travaux du XIII<sup>e</sup> Congrès d'hygiène et de démographie;

b) 2,000 francs, pour l'impression du *Bulletin de la Commission centrale de statistique*.

#### CHAPITRE IV.

##### AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

ART. 21. — *Frais de route et de tournées ; missions, fournitures, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 13,893 15.

Le crédit de l'article 21 doit pourvoir à des dépenses dont, à cause de leur nature, l'importance est très variable. Il laisse pour 1903 un découvert de fr. 13,311 68 auquel il y a lieu d'ajouter une somme de fr. 581 48 représentant des créances arriérées des exercices 1901 et 1902.

#### CHAPITRE X.

##### SCIENCES ET LETTRES.

ART. 51. — *Observatoire royal : frais de matériel, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 3,285 francs.

Ce supplément de crédit est nécessaire pour couvrir un excédent de dépense occasionné par la nouvelle installation de chauffage et d'électricité à l'Observatoire royal pendant les derniers mois de l'année 1903.

ART. 60 — *Frais de publication des Inventaires des archives, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à payer une partie des frais d'acquisition de quatre cartulaires de la cathédrale de Saint-Lambert faite pour le dépôt des archives de l'État, à Liège.

#### CHAPITRE XI.

##### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 64. — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 7,000 francs.

L'insuffisance du crédit provient notamment de ce que, en 1903, le Gouver-

nement a dû faire dans le personnel administratif universitaire, un certain nombre de nominations qu'il n'avait pu prévoir au moment où le projet de Budget a été arrêté.

D'autre part, il reste à payer, à un agent de l'Université de Liège, un arriéré de traitement de fr. 333 33 se rapportant à l'exercice 1902.

ART. 65. — *Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 10,350 francs.

(Voir page 35 de la présente note les explications données pour justifier le transfert de 10,900 francs proposé à l'article 65.)

## CHAPITRE XII.

### ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 81. — *Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 4,000 francs.

L'insuffisance du crédit s'explique par ce fait que les dépenses des jurys sont essentiellement variables et qu'il n'est pas possible de les prévoir, même approximativement, l'indemnité des examinateurs correspondant au nombre des récipiendaires.

ART. 88. — *Concours général entre les établissements d'instruction moyenne, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : fr. 3,692 81.

Par suite du résultat exceptionnellement brillant du concours général de 1903, le Gouvernement s'est vu dans l'obligation de décerner aux lauréats un plus grand nombre de récompenses et de majorer dans une certaine mesure les frais du jury et d'impressions de toute nature.

## CHAPITRE XIII.

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 105. — *Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 31,200 francs.

(Voir note justificative du transfert demandé au présent article, page 36.)

ART. 112. — *Service annuel ordinaire des écoles gardiennes, etc*

Crédit supplémentaire demandé : 105,000 francs.

Le nombre des écoles gardiennes et des écoles d'adultes communales, adoptées et privées, soumises à l'inspection de l'État et en faveur desquelles l'intervention pécuniaire du Trésor public a été réclamée, continue à s'accroître au delà de toutes les prévisions.

Il en est résulté que le Gouvernement ne saurait accorder à ces écoles des subsides calculés d'après les bases indiquées dans le règlement du 21 septembre 1898, sans une augmentation de crédit de 105,000 francs.

**DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**

**CHAPITRE XV.**

**SERVICES DIVERS.**

ART 121. — *Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, etc., des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit supplémentaire demandé : fr. 22,869 43.

On ne saurait s'étonner si quelques mécomptes se produisent à l'occasion d'entreprises aussi importantes que les travaux de construction, d'ameublement et d'outillage scientifique des nouveaux locaux des universités de l'État. Il est impossible d'évaluer autrement que de façon approximative les dépenses à faire pour l'éclairage, le chauffage, la distribution d'eau, le drainage des eaux usées et le mobilier des instituts. De ces différents chefs, le crédit est insuffisant d'une somme de fr. 15,520 61 pour les travaux adjugés en 1903 à l'Université de Gand.

Dans le courant de la même année, il a fallu procéder à la réfection des peintures et des chaufferies de certains instituts de l'Université de Liège et commander une partie de l'outillage scientifique du laboratoire d'hygiène dont les locaux ont été agrandis. La dépense s'est élevée à fr. 9,348 82.

Le total du crédit supplémentaire nécessaire pour ces deux établissements s'élève donc à fr. 22,869 43.

ART. 130 (nouveau). — *Acquisition de documents provenant de la bibliothèque de feu M. le chevalier de Theux de Montjardin.*

Crédit demandé : fr. 12,194 40.

Ce crédit permettra de solder les frais d'acquisition de documents précieux (chroniques, manuscrits et imprimés) provenant de la bibliothèque de feu M. le chevalier de Theux de Montjardin et attribués à la Bibliothèque royale, aux Archives générales et aux bibliothèques des Universités de Gand et de Liège.

ART. 131 (nouveau). — *Participation de l'enseignement primaire à l'Exposition universelle de Saint-Petersbourg.*

Crédit demandé : 20.000 francs.

Ce crédit est destiné à payer les frais occasionnés par la participation de l'Administration de l'enseignement primaire à l'Exposition de Saint-Petersbourg.

3° BUDGET DE L'AGRICULTURE.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 14. — *Recensement agricole annuel.*

Crédit supplémentaire demandé : 4,000 francs.

L'insuffisance provient de l'extension donnée au cadre du recensement annuel, des frais d'impression qui en ont été la conséquence et de la rémunération plus élevée accordée aux agents recenseurs.

ART. 22. — *Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier.*

Crédit supplémentaire demandé : 3,000 francs.

La transformation des écoles de botanique aurait dû s'effectuer en quatre ans; mais, en cours de travail, on a jugé utile de la terminer en deux ans, afin de ne pas augmenter les frais et de ne pas rendre le jardin inabordable pour ceux qui étudient.

Le crédit demandé permettra de couvrir les frais exceptionnels de main-d'œuvre, de fumure et d'achat de plantes de collections effectués dans le cours de l'année 1903.

CHAPITRE IV.

EAUX ET FORÊTS.

ART. 23. — *Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 1,920 francs.

Le système adopté en 1903 pour la formation du jury chargé du concours des gardes généraux adjoints des eaux et forêts a occasionné une nouvelle dépense non prévue dans le crédit alloué.

ART. 25. — *Forêts domaniales. — Culture et amélioration, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 5,000 francs.

Les neiges abondantes survenues dans le courant de décembre 1903 ont occasionné, dans certaines forêts domaniales, spécialement dans les peuplements du Grand-Bois (Vielsalm), des chablis dont le volume total est évalué à plus de 20,000 mètres cubes. Le crédit sollicité couvrira les frais d'exploitation des produits exceptionnels dont il importe de tirer parti au plus tôt.

ART. 28. — *Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses.*

Crédit supplémentaire demandé : 4,500 francs.

Cette somme sera affectée à concurrence :

1° De 2,500 francs au paiement des primes pour loutres abattues au cours de l'année 1903; aucun crédit ne figure au Budget pour cet objet;

2° De 2,000 francs à la liquidation des frais de route et de séjour des comités de mariculture, des comités locaux pour la pêche maritime, de travaux d'impression, etc.

## CHAPITRE VIII.

### BEAUX-ARTS.

ART. 51. — *Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations.*

Crédit supplémentaire demandé : 35,540 francs.

L'insuffisance de l'allocation provient du grand nombre d'églises monumentales auxquelles il a été urgent, de l'avis de la Commission des monuments, d'effectuer des travaux de restauration artistique.

ART. 54. — *Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 515 francs.

Le nombre et l'importance des déplacements ont dépassé les prévisions; la somme sollicitée suffira à solder les créances restées en souffrance.

**DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.****CHAPITRE XI.****SERVICES DIVERS.****Beaux-Arts.**

**ART. 73. — Ruines de l'abbaye de Villers**

Crédit supplémentaire demandé : fr. 39,998 94.

Le crédit demandé est nécessaire pour faire face aux travaux de consolidation exécutés aux ruines de l'abbaye de Villers.

**6° BUDGET DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.****PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.****CHAPITRE III.****INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.**

**ART. 9. — Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen, etc.**

Crédit supplémentaire demandé : 50,000 francs.

Cette allocation présente une insuffisance de 50,000 francs à cause d'un subside important qu'il a fallu y prélever pour faire face aux premiers frais de la participation belge à l'Exposition universelle de Saint-Louis.

**CHAPITRE VII.****MINES.**

§ 1<sup>er</sup>. — Conseil des mines.

**ART. 27. — Matériel.**

Crédit supplémentaire demandé : 120 francs.

Nécessaire pour faire face à quelques dépenses d'impressions et d'achats de livres se rapportant à l'exercice 1902 et qui n'ont pu être liquidées en temps utile.

## 7° BUDGET DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

## CHAPITRE II.

## CHEMINS DE FER.

## SECTION 3. — Traction et matériel.

ART. 18. — *Salaires des agréés et des ouvriers.*

Crédit supplémentaire demandé : 312,002 francs.

Avec le transfert de 160,058 francs demandé (voir la présente note, p. 37), ce crédit supplémentaire couvrira l'insuffisance de l'allocation, qui est de 472,060 francs. Cette insuffisance est la conséquence des extensions de personnel nécessitées par l'augmentation du nombre des trains et par l'accroissement du service.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit supplémentaire demandé : 1,950,000 francs.

L'insuffisance du crédit a pour cause l'accroissement des consommations résultant de l'augmentation du trafic.

## SECTION 4. — Transports.

ART. 27. — *Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.*

Crédit supplémentaire demandé : 2,145,800 francs.

Ce supplément est nécessaire pour parer à l'insuffisance résultant du règlement, par voie judiciaire ou par transactions précédées d'actions en justice, de litiges relatifs à des accidents survenus en 1903 et antérieurement.

Il doit servir, en outre, à concurrence de 830,000 francs environ, à liquider des créances restées en souffrance par suite de retards survenus dans la terminaison des arrangements et transactions.

## CHAPITRE IV.

## MARINE.

ART. 51. — *Traction et matériel.*

Crédit supplémentaire demandé : 155,000 francs.

L'insuffisance du crédit est due notamment aux travaux imprévus et de grand radoub nécessités par le renouvellement des générateurs du paquebot « Marie-Henriette ».

## CHAPITRE X.

## DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 37. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : fr. 1,628 14.

Ce crédit qui par sa nature échappe à toute prévision présente une insuffisance de 1,500 francs, à laquelle il y a lieu d'ajouter fr. 128 14, montant de diverses créances arriérées se rapportant aux exercices 1900 et 1901.

## 8° BUDGET DE LA GUERRE.

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

## CHAPITRE II.

## TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

ART. 11. — *Traitements, indemnités et solde de la cavalerie.*

Crédit supplémentaire demandé : 64,500 francs.

ART. 12. — *Traitements, indemnités et solde de l'artillerie.*

Crédit supplémentaire demandé : 172,600 francs.

ART. 14. — *Traitements, indemnités et solde du bataillon d'administration.*

Crédit supplémentaire demandé : 75,200 francs.

Ces insuffisances de crédit s'expliquent par l'impossibilité où l'on s'est trouvé de déterminer exactement la dépense de 1903, année qui constituait une période transitoire pour l'application de la nouvelle loi sur la milice.

## CHAPITRE VII.

## PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 24. — *Pain, viande et fourrages en nature.*

Crédit supplémentaire demandé : 286,000 francs.

Supplément de crédit nécessité par l'augmentation du prix de la viande pendant l'année 1903.

ART. 27. — *Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.*

Crédit supplémentaire demandé : 187,000 francs.

Les transports de troupes et de matériel pendant les manœuvres de 1903 ont été particulièrement nombreux et importants et sont cause de l'insuffisance du crédit.

ART. 28. — *Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.*

Crédit supplémentaire demandé : 8,000 francs.

Lors des dernières manœuvres d'ensemble, des bivouacs ont été organisés, et il a fallu pourvoir au bois de chauffage nécessaire aux troupes; d'où l'excédent des dépenses.

## CHAPITRE VIII.

### TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 31. — *Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.*

Crédit supplémentaire demandé : 73,200 francs.

Par suite des manœuvres, les indemnités aux militaires en dessous du grade d'officier, mariés ou veufs avec enfants, et les frais de route ont notablement dépassé les prévisions.

## CHAPITRE X.

### DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit supplémentaire demandé : 70,900 francs.

Les manœuvres d'ensemble de 1903 ont occasionné des dégâts plus grands que d'habitude aux récoltes à cause de la tardivité de celles-ci; de là l'insuffisance du crédit.

Le supplément sollicité servira, en outre, à la régularisation d'une avance de 130 francs représentant une indemnité allouée à un soldat en 1902.

## 9° BUDGET DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 3. — *Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : fr. 4,188 03.

Il s'agit de frais d'instances dont la régularisation en temps voulu a été empêchée par suite de contestations sur le montant des honoraires dus aux avocats, avoués, huissiers ou experts.

ART. 5. — *Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.*

Crédit supplémentaire demandé : 89,000 francs.

Nécessité par suite du développement considérable qu'ont pris toutes les Administrations du Département.

## CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES  
DANS LES PROVINCES.

ART. 15. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit supplémentaire demandé : 50,000 francs.

Le personnel de la douane a dû être renforcé tant pour le service des ports et entrepôts qu'en vue de la répression des fraudes de bétail, d'alcool et de tabac à la frontière. En outre, la surveillance permanente des raffineries de sucre nécessite le détachement d'employés des douanes dans ces usines.

De ces divers chefs, il y aura un excédent de dépenses de 50,000 francs sur le montant du crédit alloué pour 1903.

ART. 17. — *Service des laboratoires.*

Crédit supplémentaire demandé : 3,000 francs.

La constatation de la densité des produits dans les fabriques d'acide

acétique, afin d'établir les droits d'accise, a nécessité la construction de nouveaux acétimètres donnant des indications très exactes.

Les études et la confection de ce nouvel instrument ont occasionné une dépense imprévue de 3,000 francs.

ART. 18. — *Suppléments de traitement.*

Crédit supplémentaire demandé : 72,000 francs.

Le nombre des usines soumises à l'accise s'est notablement accru; il en est résulté une augmentation de dépense du chef des indemnités allouées aux employés détachés pour la surveillance de ces usines.

D'autre part, le total des secours accordés pour frais de maladie à des employés peu aisés — secours qui sont qualifiés de « suppléments de traitement » par les arrêtés organiques — ont été plus élevés en 1903 que les années précédentes.

ART. 23. — *Matériel.*

Crédit supplémentaire demandé : 30,000 francs.

L'outillage nécessaire aux constatations, jaugeages, etc, dans les services de la douane et des accises, ainsi que l'acquisition de locaux et d'embarcations pour la surveillance douanière, ont occasionné des dépenses excédant les besoins normaux.

#### CHAPITRE IV.

##### ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 29. — *Matériel.*

Crédit supplémentaire demandé : 120 francs.

Somme restant due pour fourniture de prix-courants par la direction du *Moniteur belge*, en 1902, et dont la liquidation n'a pu avoir lieu en temps utile.

ART. 30. — *Dépenses du domaine.*

Crédit supplémentaire demandé : fr. 391 53.]

Cette somme représente le montant de certaines impositions sur le domaine de l'État, qui n'ont été réclamées qu'après la clôture de l'exercice auquel elles se rapportent.

## CHAPITRE V.

## ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.

## Affaires générales.

ART. 32. — *Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des Ponts et Chaussées. — Congrès de navigation.*

Crédit supplémentaire demandé : 7,000 francs.

Ce crédit est nécessaire au paiement de créances se rapportant à des fournitures diverses : instruments graphiques, machines à écrire, photographies, encadrement, plans, etc.

Ces dépenses supplémentaires sont le résultat des études, fournitures et missions à l'étranger dues à l'importance des travaux extraordinaires projetés. L'augmentation de dépenses provient aussi de l'allocation de 3,000 francs payée à l'Association internationale des Congrès de navigation.

## Routes et bâtiments civils.

ART. 33. — *Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsidés.*

Crédit supplémentaire demandé : 800,000 francs.

Le crédit demandé est nécessaire pour faire face aux dépenses résultant de l'application du nouveau mode d'entretien des routes ainsi que du progrès constant de la circulation par axe.

ART. 34. — *Plantations nouvelles; frais d'expertise.*

Crédit supplémentaire demandé : fr. 80,621 40.

Il est destiné, à concurrence de 80,000 francs, à solder des dépenses engagées en vue de combler d'importantes lacunes dans les plantations existantes et d'améliorer celles-ci.

Le restant, soit fr. 621 40, représente le montant de deux créances arriérées par suite de la production tardive des pièces comptables.

ART. 36. — *Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions, etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 20,000 francs.

Nécessité par le renchérissement des combustibles et par l'emploi de l'électricité pour l'éclairage d'une partie du Palais de Justice.

**DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**

---

**CHAPITRE VIII.**

**SERVICES DIVERS.**

**Administration des Ponts et Chaussées.**

**ART. 62 (nouveau). — *Ancien château des comtes de Flandre, à Gand.***  
***Restauration.***

**Crédit demandé : 11,500 francs.**

**Ce crédit permettra de faire face aux travaux supplémentaires exécutés pour la restauration du donjon de l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand.**

---

# BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

---

---

## CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

(ART. 7 DU PROJET DE LOI.)

---

### BUDGET DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

---

#### PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

---

#### CHAPITRE X.

##### SCIENCES ET LETTRES.

ART. 55. — *Musée d'histoire naturelle : matériel et acquisitions ; etc.*

Crédit supplémentaire demandé : 5,000 francs,

nécessaire pour assurer, en 1904, le chauffage, l'éclairage et le nettoyage de la nouvelle aile du Musée dont l'occupation aura lieu à partir de cette année.

#### CHAPITRE XIII.

##### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 112. — *Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes.*

Crédit supplémentaire demandé : 100,000 francs.

Cette augmentation de crédit est indispensable pour permettre l'octroi aux écoles gardiennes et aux écoles d'adultes des subsides calculés d'après les bases établies par les règlements.

**DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**

---

**CHAPITRE XV.****SERVICES DIVERS.**

**ART. 126.** — *Acquisition d'un immeuble pour la conservation des archives de l'État, à Hasselt.*

Crédit supplémentaire demandé : 700 francs.

Cette somme, ajoutée au prix de vente montant à 35,000 francs et pour le paiement duquel le Budget voté prévoit le crédit nécessaire, permettra de liquider la prime d'assurance contre l'incendie et les intérêts que le contrat met à charge de l'État.

**ART. 127 (nouveau).** — *Acquisition d'un immeuble en vue de l'agrandissement de l'école normale d'institutrices à Liège.*

Crédit supplémentaire demandé : 65,200 francs.

Une occasion favorable s'est présentée d'acquérir, en vue de l'agrandissement de l'école normale d'institutrices à Liège, une propriété contiguë à celle-ci, et dont la mise en valeur par la construction d'habitations ou d'un établissement industriel était à craindre.

Le crédit sollicité servira au paiement du prix de cet achat et des frais.

**ART. 128 (nouveau).** — *Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Luxembourg.*

Crédit supplémentaire demandé : 13,000 francs.

Aucun crédit n'est prévu pour compléter l'ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial du Luxembourg.

Une somme de 13,000 francs a été reconnue nécessaire pour faire face à cette dépense, qu'il serait utile de pouvoir effectuer sans retard.

---

ANNEXE I.  
(Voir p. 40, 2° Budget de la Justice.)

BUDGET DE LA JUSTICE.

ART. 59<sup>1</sup> (nouveau). — *Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos et périmés.*

N° D'ORDRE.	CRÉANCIERS.	EXERCICES sur lesquels la dépense devait être imputée.	ARTICLES des anciens Budgets.	MONTANT DES CRÉANCES.
1	Somercoren, à Bruxelles . . . . .	1886 à 1902	9	850 °
2	Joseph Van In, à Lierre. . . . .	1902	3	7 °
3	Polet, J., comptable de la prison de Saint-Gilles. . . . .	1902	53	29 °
4	Delierneux, A., comptable de la prison de Tongres. . . . .	1902	53	33 °
	Créances qui pourraient encore être présentées avant la clôture de l'exercice . . . . .			581 °
			TOTAL. . . . .	1,500 °